

Lettre de Benjamin Crémieux à Jean Paulhan, 1932-09-05

Auteur : Crémieux, Benjamin (1888-1944)

[Voir la transcription de cet item](#)

Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

Citer cette page

Crémieux, Benjamin (1888-1944), Lettre de Benjamin Crémieux à Jean Paulhan, 1932-09-05, 1932-09-05.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site [HyperPaulhan](#)

Consulté le 26/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/13727>

Copier

Information sur la lettre

Date 1932-09-05

Destinataire Paulhan, Jean (1884-1968)

Langue Français

Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 09/04/2021 Dernière

modification le 28/11/2025

Langéde, 5 sept. 1932

Mon cher Docteur,

Tu varies encore
sur cette question. Mais, je t'avoue,
classée et je n'aime pas beaucoup
que tu me oblige à y repenser.

Tu persistes à traiter cette affaire
en rédaction en chef, à invoquer les
principes, que tu reconnais n'avoir pas
mis en pratique (note sur l'essai, sur
l'âme humaine et pratique), à parler de
"l'impossibilité" de refuser une Deuxième,
une Troisième note sur un article (c'est
d'ailleurs le tertius que tu dis) et
une note ^{que tu as} ~~que tu as~~ ^{qui} a été refusée par moi,
la note (le Deuxième est la précédente sur
le bonheur).

Je me fous des principes, et de tout,
parce que je les juge inapplicables, en
matière de direction de la ^{de} revue,

je sais que les mots de Merval et de
Poussat ne relataient rien, que le ton
de la note de Dericourt était insupportable,
~~mauvais~~

et que, tout de même, étant donné
ma place à la V. D. F. et sous le
nom de notre amitié, étant donné que je ne
te décevrai pas, que je serai sur la ligne
de Marie-Anne, rien n'empêche
la publication de la note de Dericourt
sans, au moins, consulter l'avis préalable
d'Alain et de Fernand et, j'ajoute,
de moi-même.

Tu pourras me dire en retour que
tu ressouviens le ton dialectal que, tu ne
sortiras pas de là, d'un point de vue
humain. Et j'ajoute : le point de vue
de la justice.

Tu as encore l'air de me croire
que j'aurais voulu la déstabiliser.

Non, j'aurais voulu l'équivaloir à
ce qu'il a pu faire partout ailleurs et de

la part même de gens tel que
Brassillaud et Salopek que je n'ai pas
épargnés et qui n'ont aucune raison
de me faire la cour.

Tu vas dire que je répète toujours
la même chose, mais s'il n'y a guère
mieux à dire...

Tu me reproches de l'avoir
dénoué à Gallimard. Non, j'ai malu
longtemps sans avoir à discuter avec Dr.

* * *

Pour ce qui est de la confidence qu'il
eut Jallez Tonier, je n'ai aucune répétition
de chose que je l'ai déjà dit, je vous
bien. Après mon repas de la veille Rival,
ton repas de la veille Rival, il fallait
me bien te dégoûter du bien que dégoûter
de trouver une veille que monsieur détestait
le Dr. Deux. On encoûte. Décider de rien pas
publier.

À défaut de celle-ci, il fallait
avoir, mon repas, de la veille. Pourrait me dire :
"Je désespére de trouver une veille qui te
satisfasse. Trouvez-en une tout-même, mais

je te préviens que j'accerrai mon droit de
veto aussi strictement que toi. J'aurais
et je l'aurai, apporté une note égalitaire.
Et tout cela se serait passé au plus joli,
sans gêne pour Arlaut ni Fernande, sans
comme l'X ne l'y...

* * *

Je t'ai dit que le principe ne importait
rien. Ce n'est pas que je m'oppose à ce
que tu m'expliques, et que tu n'as pas été
appliquées avec nous en nos concertations
toute pour le Sanatorium, le Belgique, la
Hennolle et même pour l'Institut qui
touche l'Etat à une charge de travail, mais
que il n'a pas été fait le contre.

Mais si ce silence est juste pour
nous qui avons fait notre carrière à
la H.B.F., il ne pourrait être applicable
à la Débataut qui était à Paris toute
et qui devrait être traitée en Débataut,
avec l'accent sur l'apport positif, le
processus, etc... etc.

* * *

Laisse-moi te dire encore cela.
Ni Arlaut, ni Fernande, ni Schumberger

3/ Ne meont fait la moindre allusion
à la scote Dérieu.

Comment recevra-t-on que je me rends
à l'acte devant tant de silence et
de réticence de leur part ?

Un comité de direction implique
avant tout entre ses membres une
confiance entière. Il implique aussi de leur
part (comme la plupart) un dévouement
positif.

D'autre part un comité de
direction doit avoir un droit de
contrôle et aussi l'initiative dans
peine de n'être qu'un paravent.

xx

Vous compterez être à Paris le
12 septembre.

Ton

B. G.

Cette lettre-ci ne répond qu'à une partie de
ta lettre. Elle est destinée à clôturer pour ma part
"l'affaire Dérieu". Je t'adresserai dans l'avenir une
autre sur "l'affaire M. B. F."